

## COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

### CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 AVRIL 2019

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Fabienne THOMAS, Serge SOLER, Christian RIOU, Jacques GRAU, Emmanuelle ROCA, Sandrine LAGNEAU, Valérie TORMO, Denis RENASSIA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Pascal DUPUY, Martine SIMONETTI, Ronan PATURAUX, Gérard ENDERLIN, Carmen MATHIEU, Vivian POINT

Absents : Thierry ROUX, Gérard GERENT, Anne-Marie KOVACEVIC, Steven FERRARO, Vincent JULLIEN

Représentés par pouvoir : Véronique MURZILLI, Alain MILON, Ingrid APPRIOU, Emilie CATILLON, Mireille PEREZ, Amandine JACQUARD

A été nommée secrétaire de séance : Madame Sandrine LAGNEAU

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Sandrine LAGNEAU ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 21 mars 2019  
*Adopté à l'unanimité*

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### 1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du maire.

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

##### 2. SERVITUDES DE PASSAGE ET TREFONDS CONSENTIE A ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE BZ N° 131 (Commission de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat en date du 11/04/2019 – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de servitudes relatives au passage de la ligne de distribution d'électricité et ses accessoires installés dans le sous-sol de la parcelle communale cadastrée section BZ n° 131 sise Avenue Pablo Picasso.

**AUTORISE** ENEDIS à verser à la Commune, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude de passage de la ligne et tous les actes y afférents,

**PRECISE** que tous les frais liés à l'établissement de l'acte authentique seront à la charge d'ENEDIS,

*Adopté à l'unanimité*

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT**

**3. DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE DU LOTISSEMENT « LA POINTUE » SITUE ALLEE LOUIS METRAT :** (Commission de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat en date du 11 avril 2019) – Rapporteur : Fabienne THOMAS

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition de M. Stéphane Arnault portant sur la dénomination de la voirie du lotissement « La Pointue » dont il est l'aménageur,

**DECIDE** de procéder à la dénomination de la voirie privée ouverte à la circulation publique du lotissement dénommé « La Pointue » situé allée Louis Métrat,

**ADOPTE** la dénomination de la dite voirie :

- L'axe Est-Ouest : rue Cécile Jourdan de La Passardière ;
- L'axe Nord-Sud : rue du Chanoine Neyrand.

**DIT** qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des futures constructions.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT**

**4. DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE DU LOTISSEMENT « JARDIN DE FATOUX 2 » SITUE AU LIEUDIT CHAFFUNES NORD :** (Commission de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat en date du 11/04/2019) – Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition de la société G3S PROUVE portant sur la dénomination de la voie du lotissement « Les Jardins de Fatoux 2 » dont elle est l'aménageur,

**DECIDE** de procéder à la dénomination de la voie privée ouverte à la circulation publique du lotissement dénommé « Les Jardins de Fatoux 2 » situé lieudit Chaffunes nord,

**ADOPTE** la dénomination de la dite voirie :

- Rue des Codolets.

**DIT** qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des futures constructions.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

*Adopté à l'unanimité*

**5. ADOPTION DE LA PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE, DES ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNE ET DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX OPERATEURS EXTERIEURS** (Commission Proximité et Cohésion/Politique de la ville du 10/04/2019) – Rapporteur : Ronan PATURAUX

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** et **ADOpte** la programmation 2019 du Contrat de Ville et le plan de financement.

**ATTRIBUE** aux associations qui portent des actions, une subvention conformément au tableau ci-après :

AXES STRATEGIQUE+ACTIONS	OPERATEUR	INTITULE DE L'ACTION	TOTAL ACTION	MONTANT SUBVENTION
<b>Pilier I :</b> Cohésion sociale 1) Accès aux droits, lutte contre les discriminations et accès à la santé	CIDFF	Favoriser l'accès aux droits en matière juridique, en matière d'insertion et de lutte contre les violences faites aux femmes	40 051 €	1 500 €
	RHESO	Accueil écoute information et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales en collaboration avec le CIDFF	3 000 €	1 000 €
2) Education-Parentalité-Jeunesse	ASSER	Juste pour les filles	11 200 €	1 000 €
	ASSER	CLEFS (Créer le lien enfant - famille -scolarité)	31 500 €	9 000 €
	ASSER	CLAS ensemble vers la réussite	32 450 €	10 000 €
3) Soutien à la vie associative	Espérance	Pratique du foot	2 400 €	900 €
<b>Pilier II :</b> Cadre de vie et renouvellement urbain 1) Mobilité des habitants / parcours résidentiels	Api Provence	Insertion durable par le logement	8 147 €	1 000 €
2) Prévention de la délinquance	RCSRO	Faciliter l'accès à la pratique sportive pour les 5-19 ans	7 000 €	1 500 €
<b>Pilier III :</b> Le développement de l'activité économique et de l'emploi 1) diagnostic – prospectives	Mission locale	Fonds d'aide à l'insertion professionnelle	3 350 €	1100 €
2) Mise en réseau et accompagnement des entreprises	Mission locale	Accompagnement des jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Sorgues vers et dans l'alternance	6 000 €	1 500 €
<b>Pilier IV :</b> Valeurs de la République et de la Citoyenneté	NUMA	Sensibilisation aux valeurs de la république	9 000 €	1 000 €

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux demandes de subventions au profit de la commune

**SOLLICITE** le versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 300-6574, 300-65738 et 300-6288

*Adopté à l'unanimité*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS NON COMPLET AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES** -

Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention de mises à disposition de 3 fonctionnaires municipaux, auprès des Associations Sportives de la Ville de Sorgues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **7. RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DES SITES POUR LE BASSIN INDUSTRIEL EURENCO ET CAPL A SORGUES** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** :

- Jean-François LAPORTE comme titulaire,
- Dominique DESFOUR comme suppléant

Représentant la commune de Sorgues au sein de la Commission de Suivi et des Sites

*Adopté à l'unanimité*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **8. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)** – Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

**DIT** que toute modification de ce règlement intérieur relève de la compétence de l'assemblée délibérante

*Adopté à l'unanimité*

## **FINANCES ET BUDGETS**

### **9. TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE** – Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs municipaux de l'école de musique et de danse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**PRECISE** :

- que les tarifs de cotisation et de location peuvent être réglés en une, deux ou trois fois, le choix étant fait par l'utilisateur à l'inscription.

- que la gratuité sera appliquée pour les élèves de la classe CHAM, pour les heures effectuées durant le temps scolaire, l'élève inscrit en classe CHAM au collège Voltaire s'inscrivant à un cours supplémentaire, hors dispositif CHAM, devant s'acquitter de la cotisation correspondante.

*Adopté à l'unanimité*

## **FINANCES ET BUDGETS**

### **10. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2019** – Rapporteur : Denis RENASSIA

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** les opérations prévisionnelles de réhabilitation du Château Gentilly, de relamping de deux gymnases communaux et d'étanchéité et isolation thermique de deux écoles et trois gymnases.

**DEMANDE** une subvention au titre de la DSIL 2019 à l'Etat pour les opérations ci-dessus.

**APPROUVE** les plans de financement prévisionnels.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces demandes de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

## **FINANCES ET BUDGETS**

### **11. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FOND REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) 2019** – Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**DEMANDE** une subvention au titre du FRAT 2019 à la Région SUD PACA pour l'opération de rénovation du Château Gentilly à Sorgues.

**APPROUVE** l'acte d'engagement faisant parti du dossier de demande de subvention et par lequel Monsieur le Maire s'engage notamment à réaliser le projet prévu au dossier de subvention et à ne pas revendre le bâtiment ayant fait l'objet de la subvention régionale pendant un délai de dix ans à compter du mandatement de la subvention.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité*

**12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DU PATRIMOINE : SAUVONS NOTRE DAME DE PARIS** – Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 000 € à la Fondation du Patrimoine au titre de la collecte internationale en faveur de la reconstruction de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

**PRECISE** que les crédits seront pris sur l'imputation comptable 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » du budget principal 2019 de la ville.

*Adopté à l'unanimité*

Sorgues, le 29 avril 2019  
Le Maire

Thierry LAGNEAU

